



SNES Co-psy et DCIO

Info Rapide n°17

6 juin 2011

Les CIO et les Co-Psy bradés aux plateformes multi-services : C'est NON !

Le gouvernement a décidé d'afficher au plus vite des résultats sur le terrain du service d'orientation tout au long de la vie. Les choses s'accélèrent donc dans les académies et des organismes divers se positionnent pour devenir structure « support » regroupant les organismes conventionnés. Or, tout ceci se passe bien au dessus des copsy et des DCIO qui ne sont même pas au courant des projets qui les concernent !

Pourquoi une telle précipitation ? Les enjeux sont à la fois économiques et politiques et se négocient entre Préfet de région, Conseil Régional, et Recteur. Les fédérations et confédérations syndicales qui devaient être consultées dans le cadre des CCREFP risquent de se voir cantonnées à un rôle d'enregistrement de conventions déjà décidées ailleurs !

Pour s'en convaincre, il suffit de lire le contenu de la circulaire interministérielle envoyée à tous les « partenaires » du futur service orientation tout au long de la vie. Datée du 26 Mai, elle leur demande en fait, de ne pas s'embarrasser des procédures qui viennent de paraître au JO ! Faire vite à n'importe quel prix !

Tous les coups sont permis !

A Marseille, à l'occasion d'une visite à la cité des Métiers, la Ministre de la formation professionnelle a déclaré vouloir labelliser cet organisme avant le 14 Juillet au mépris des procédures pourtant annoncées le 5 Mai ! Le Recteur est donc sur le point de signer, sans aucune concertation avec les élus des personnels, une convention qui prévoit l'engagement des CIO de Marseille (ville), sous la coupe du directeur de la cité des métiers et la mise à disposition des conseillers d'orientation-psychologues sans compensation ! Apparemment ce n'est qu'un début, d'autres conventions devraient suivre avec des antennes de la cité des métiers dans toute l'Académie!

Dans d'autres académies, des cités des métiers ou des plateformes multi-services, de type associatif prennent l'initiative de demander le label et se positionnent ainsi en futur « chef de plateforme ». (Reims, Versailles).

Le MEN ne se précipite pas pour adresser des instructions aux Recteurs sur les exigences à tenir dans le cadrage des conventions et la protection de ses fonctionnaires. **Pourtant les conventions vont imposer d'autres charges et d'autres modalités de travail**

- Comment, en tant que fonctionnaire, qui plus est psychologue, peut on travailler dans une structure qui vous interdit de vous identifier comme tel et vous impose d'autres méthodes de travail que les vôtres en référence à un cahier des charges pour lequel vous n'avez pas été consulté ?
- Comment accepter que les activités fixées par le responsable de PIOFM engagent tous les organismes au détriment de leur programme d'activités propre et de leur public prioritaire ? Salons, forums, actions ciblées auprès de différents publics, vont être décidés par les responsables de plateformes. Que vont peser nos entretiens et nos activités avec des groupes d'élèves ou avec les enseignants face à la convention signée par le Recteur ?
- Sur quelles missions, sur quel temps faudra t-il prendre pour assurer ces accueils dans des lieux supplémentaires ? Faudra t-il supprimer l'accueil au CIO ? Faudra t-il annuler les activités prévues dans les établissements scolaires ?
- Comment accepter que les missions et les conditions de travail de fonctionnaire d'état, soient remises en cause par la signature de conventions locales ?
- Que vont devenir les CIO non labellisés ? Peut on à la fois, comme le fait le MEN dire que tous les CIO ont vocation à « entrer dans le processus de labellisation » et ne rien faire pour permettre à tous d'y entrer ! (Travaux par exemple pour l'accueil handicapés, réalisations des projets de relogement prévus avant la labellisation et qui sont aujourd'hui bloqués dans plusieurs départements)
- Est- il normal que le cahier des charges devienne le modèle de référence d'un CIO et de l'exercice professionnel d'un co-psy ?
- Comment accepter que, pour des raisons essentiellement politiques, la priorité au public en formation initiale qui figurait dans notre statut de 1991 disparaisse et que la qualification de psychologue sous prétexte de redondance soit supprimée du texte. Si la redondance dans les textes devient un argument de recours, alors, nombre de textes vont pouvoir être cassés !

Les personnels et leurs élus sont complètement tenus à l'écart de ces manœuvres qui n'ont pour but que d'imposer aux co-psy et aux DCIO d'autres missions, d'autres modes d'exercice et

d'autres conditions de travail et de permettre l'accès du privé aux établissements scolaires sous couvert du label.

C'est inacceptable !

LABELLISATION/ BRADERIE des CIO:

ALLONS -NOUS LAISSER FAIRE ?

Que ce soit dans le cadre des cités des métiers, des MEF ou d'autres plateformes multi-services, c'est un bras de fer qui s'engage pour défendre les CIO et le métier.

La loi de Novembre 2009 est le résultat d'un coup de force contre l'Education Nationale et ça continue ! Ceux qui depuis le début ont joué les apprentis sorciers feraient bien de s'en rendre compte !

L'entrée des CIO dans le service d'orientation tout au long de la vie se fait au prix de leur existence, de leur rayonnement et de leur visibilité en tant que réseau public de proximité de l'Education Nationale pour l'information et les conseils sur la scolarité et l'orientation.

L'entrée des co-psy se fait au prix de leurs missions en particulier leur activité de psychologue auprès des élèves et des équipes d'établissements, de leurs pratiques et de leurs conditions de travail puisqu'il s'agit de leur imposer un modèle unique, décidé par d'autres, pour un autre référentiel de métier (entretiens minutés , accueil sur des open space ou des boxes , mutualisation des outils et « bonnes pratiques » sont à l'ordre du jour !)

La mise en place de cette « usine à gaz » se fait au détriment du service public et au profit de l'associatif et du privé qui attendent de s'approprier les terrains laissés à découvert par les copsy et les CIO sur le champ de l'orientation scolaire !

Le 14 et le 15 JUIN, exprimons notre colère en direction du Ministre qui intervient dans une manifestation réunissant les acteurs de l'orientation (mais pas les CIO) en adressant des messages au MEN!

LE 16 JUIN dans les académies il faut s'opposer à ce scénario catastrophe !

Les recteurs doivent informer sur leurs projets, ne rien signer sans consultation préalable des personnels et des élus, introduire dans les conventions, que nous continuons à réclamer pour tout le réseau, un cadrage académique et des éléments de protection des collègues (Missions, statut, conditions de travail)

Assemblée générale des collègues, rassemblement devant les rectorats, les préfectures de Région, signature de pétition, demande d'audiences, recours à la grève chaque fois que les collègues le décident, il faut exiger que la spécificité du métier et des CIO soient pris en compte !

Le 23 JUIN, à Paris faisons apparaître les convergences de nos revendications avec celles des salariés des autres structures, AFPA, GRETA....



Ne les laissons pas faire !!!